



Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > [HACA](#) > Faits marquants

A [1] A [1]

Faits marquants

- **[Le 31 août 2002](#)**

Création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)

- **[Le 10 Septembre 2002](#)**

Suppression du Monopole de l'Etat en matière de Radiodiffusion et de Télévision

- **[Le 09 Février 2004](#)**

Nomination de M. Ahmed GHAZALI, premier Président de la HACA, des membres du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA), ainsi que de M. Ahmed Akhchichene, premier Directeur Général

- **[Le 03 Février 2005](#)**

Publication de la loi n° 77-03 relative à la Communication Audiovisuelle

- **[Le 27 Juillet 2005](#)**

Approbation du premier cahier des charges d'une société nationale de l'audiovisuel public (Soread 2M)

- **[Le 29 Juillet 2005](#)**

Régularisation de la situation juridique du service radiophonique préexistant « Radio Médi 1 », par l'attribution de la licence et l'établissement du cahier des charges.

- **[Le 04 Janvier 2006](#)**

Approbation du cahier des charges de la Société Nationale la Radiodiffusion et de la Télévision - SNRT (société nationale de l'audiovisuel public)

- **[Le 15 Février 2006](#)**

Décision du CSCA n°03.06 relative aux normes juridiques et techniques applicables à la mesure d'audience (abrogée et remplacée par la décision du CSCA n°81.10 du 24 novembre 2010)

- **[Le 03 Mai 2006](#)**

Régularisation de la situation juridique du service radiophonique préexistant « Radio Sawa », par l'attribution de la licence et l'établissement du cahier des charges.

- **[Le 17 mai 2006](#)**

Octroi de la première vague de licences pour des services radiophoniques privés FM et un service télévisuel satellitaire « Médi 1 Sat »

- **[Le 27 Septembre 2006](#)**

Décision du CSCA n°46-06 relative aux règles de garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales (abrogée et remplacée par la décision du CSCA n°20-18 du 7 juin 2018)

- **[Le 23 Février 2009](#)**

Octroi de la deuxième vague de licences pour services de radios privés FM

- **[Le 16 Juin 2011](#)**

Décision du CSCA n°27.11 portant adoption de la recommandation relative à la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle pendant la période de consultation référendaire 2011

- **[Le 29 Juillet 2011](#)**

Constitutionnalisation de la HACA, en tant que Instance Indépendante de Régulation et de Gouvernance chargée de veiller au respect de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée et du droit à l'information, dans le domaine de l'audiovisuel

- **[Le 19 Septembre 2016](#)**

Entrée en vigueur de la loi n° 66-16 modifiant et complétant la loi n° 77-03 relative à la Communication Audiovisuelle

- **[Le 22 Septembre 2016](#)**

Entrée en vigueur de la loi n°11-15 portant réorganisation de la HACA

- **[Le 26 Juillet 2018](#)**

Octroi de nouvelles licences pour deux services télévisuels satellitaires privés et un service radiophonique privé FM

- **[03 Décembre 2018](#)**

Nomination de Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA, des nouveaux Membres du CSCA, ainsi que de M. Benaïssa ASLOUN, Directeur Général.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>